



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. LAMONT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 215 — *Loi sur les accords de confidentialité/The Non-Disclosure Agreements Act*.

Il s'élève un débat.

M. LAMONT intervient.

M. SCHULER, M^{mes} NAYLOR et LAMOUREUX ainsi que MM. PEDERSEN et GERRARD posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* GOERTZEN, M^{me} NAYLOR et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} LAMOUREUX présente la proposition suivante :

Proposition n° 11 : Proposition visant à exhorter le gouvernement provincial à reconnaître l'importance du rôle que jouent les parents de famille d'accueil dans les collectivités du Manitoba

Attendu :

que même si le travail doit continuer pour veiller à ce que les familles biologiques ne soient pas séparées inutilement, il est important de reconnaître que les parents de famille d'accueil jouent un rôle majeur dans nos collectivités;

que les enfants pris en charge font souvent face à de nombreux défis et qu'il est important de comprendre que tous les enfants devraient se sentir aimés et en sécurité et vivre dans un foyer accueillant;

qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant, quels que soient son âge, sa situation et ses besoins, de vivre dans un milieu familial où il aura une meilleure occasion de trouver les soins, l'amour et le soutien que tous les enfants méritent;

que les échanges interculturels constituent une partie importante de l'éducation d'un enfant et que les parents de famille d'accueil y acquièrent souvent des connaissances sur la réconciliation et les enjeux culturels qui sont essentielles à cette éducation;

que ces parents accueillent un enfant dans leur vie dans l'espoir de contribuer à son bien-être, que ce soit pour une courte ou une longue durée;

que le lien émotionnel et durable entre un enfant et son parent d'accueil perdure toute la vie et se rapproche souvent de la relation entre un enfant et son parent biologique,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse la grande importance du rôle des parents d'accueil et des sacrifices qu'ils font au quotidien et exhorte la ministre des Familles à tenir des consultations en vue de proposer une journée pouvant être désignée « Journée des parents de famille d'accueil ».

Il s'élève un débat.

M^{me} LAMOUREUX intervient.

M. ISLEIFSON, M^{me} MARCELINO et M. WISHART posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

N. FONTAINE, M. LAGASSÉ, M^{me} MARCELINO ainsi que MM. ISLEIFSON et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 239) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (frais de demande et dépôts)/The Residential Tenancies Amendment Act (Application Fees and Deposits).*

(M. MICKLEFIELD)

Ministre KLEIN dépose le rapport annuel du Programme des districts hydrographiques, y compris les états financiers vérifiés, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

(Document parlementaire n^o 57)

M. KHAN, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet du Yom Hashoah.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* MORLEY-LECOMTE, M^{me} NAYLOR ainsi que MM. MICHALESKI, GERRARD et SALA font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec le gouvernement fédéral pour traiter en priorité l'évacuation des membres de la famille immédiate et élargie des Afghans dont le Canada est devenu la terre d'accueil et pour faciliter leur venue au Manitoba, notamment en aidant les réfugiés afghans qui se trouvent dans d'autres pays comme le Pakistan, à élargir le Programme des candidats du Manitoba et à réévaluer le processus de reconnaissance des acquis en formation et en expérience professionnelle afin de s'assurer que les immigrants et les réfugiés puissent faire valoir leurs compétences sans obstacle ni délai sur le marché du travail au Manitoba, à réduire le nombre de critères stricts imposés aux Afghans qui souhaitent participer au Programme des candidats du Manitoba, à accorder une importance particulière aux liens que les candidats entretiennent déjà avec le Manitoba, y compris par l'intermédiaire de membres de leur famille ou d'amis, ainsi qu'à améliorer les services de transition mis à la disposition des nouveaux arrivants afin de leur offrir des services adéquats au moyen de programmes de soutien communautaires et une meilleure couverture santé permettant de répondre à leurs besoins urgents.

U. ASAGWARA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures pour mettre en place dans les écoles publiques des programmes bilingues anglais-pendjabi semblables aux autres programmes bilingues qui existent déjà et pour enseigner le pendjabi à d'autres niveaux dans le système scolaire manitobain.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n° 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à collaborer avec les municipalités afin de créer un programme incitatif provincial — notamment sous la forme d'un remboursement de taxe — qui encouragerait les particuliers et les chefs d'entreprise à acheter des systèmes de sécurité homologués.

Conformément au paragraphe 34(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement fédéral à absorber le coût de la hausse des salaires au sein de la GRC sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

Conformément au paragraphe 2(11) du *Règlement*, les motions de deuxième lecture des projets de loi désignés étant encore à l'étude sont proposées.

M. le *ministre* CULLEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis (abrogation de la taxe de responsabilité sociale)/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment Act (Social Responsibility Fee Repealed)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CULLEN intervient.

MM. SALA et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. SALA et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* CULLEN dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 10.

(Document parlementaire n° 58)

M^{me} la *ministre* SQUIRES propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 23 — *Loi modifiant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* SQUIRES intervient.

N. FONTAINE et M. GERRARD posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

N. FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 26 — *Loi modifiant la Loi sur les délais de prescription et la Loi sur les officiers publics/The Limitations Amendment and Public Officers Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M. WIEBE et M^{me} LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. WIEBE et M^{me} LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* TEITSMA propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* TEITSMA intervient.

MM. SANDHU et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. SANDHU et LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* GOERTZEN propose, au nom de M. le *ministre* SMITH (Lagimodière), la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

M^{me} NAYLOR et M. LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M^{me} NAYLOR et M. LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* NESBITT propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les incendies échappés/The Wildfires Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* NESBITT intervient.

T. LINDSEY et M. GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

T. LINDSEY et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M. le *ministre* NESBITT dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 24.

(Document parlementaire n° 59)

La séance est levée à 17 h 22 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger